

Ce plan a été déposé à la Sous-Commission en août 1988 et transmis aux Etats, accompagné d'une invitation à formuler leurs commentaires, en janvier 1989. Le Canada est heureux d'avoir pu donner ses commentaires et espère avoir bientôt l'occasion de prendre connaissance des ceux des autres Etats.

Nous ne répéterons pas ici les commentaires que nous avons fournis dans notre soumission. Par ailleurs, nous aimerions féliciter le rapporteur spécial pour l'approche universelle et progressiste qui se dégage de son plan. Nous estimons que cette approche est fidèle à la résolution de la Commission qui prévoyait l'inclusion du plus grand nombre possible d'ententes et d'accords, afin d'assurer qu'aucune région du monde comptant d'importantes collectivités autochtones ne soit exclue de cette étude. Nous nous réjouissons de l'importance que le rapporteur spécial accorde à la nécessité d'examiner la plus vaste gamme possible de situations et nous croyons que cette approche universelle est conforme au mandat du Groupe de travail.

M. le Président, le Canada est particulièrement heureux de voir, conformément à cette approche universelle, que la résolution 1988/18 de la Commission fait mention du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones, dont le Canada est l'un des principaux donateurs. En 1989, ce fonds a permis à plusieurs représentants des populations autochtones du monde d'assister à la réunion du Groupe de travail à Genève. Le Canada estime que ce mécanisme contribue pour beaucoup à faire en sorte que les besoins et les situations des communautés